

## **Extrait des délibérations**

au Conseil départemental

N° CD-2024-1-12-1

**Séance du** vendredi 15 mars 2024

### **FONDS ATTRACTIVITE ALSACE - TERRITOIRE CENTRE ALSACE - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

BEHA Nicole, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JENN Fatima, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole  
DEBES Vincent donne procuration à DELATTRE Cécile  
DILIGENT Danielle donne procuration à HOERLE Jean-Louis  
DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas  
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves  
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima  
JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe  
KOBRYN Florian donne procuration à QUINTALLET Ludivine  
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul  
RAPP Catherine donne procuration à COUCHOT Alain  
WOLFHUGEL Christiane donne procuration à WOLF Etienne

#### **EXCUSES :**

BELTZUNG Maxime, HELDERLE Emilie, KALTENBACH Nathalie

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-2, L.1111-4, L.1111-9 (III, 3°), L.1111-10,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-3-1-1 du 20 juin 2022 relative à la Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-5-1-1 du 18 décembre 2023 relative au budget primitif 2024 du service public alsacien et de la transformation de l'action publique en lien avec les habitants,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-1-1-2 du 6 février 2023 relative à l'adoption des Contrats de Territoire Alsace 2022-2025 découlant de la Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires,
- VU la délibération n° CD-2023-3-14-1 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 19 juin 2023 ayant approuvé le modèle type de convention financière destiné à permettre le versement des subventions octroyées au titre des Fonds Attractivité Alsace,
- VU la délibération n° CP-2024-1-1-2 de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 19 février 2023 ayant modifié le règlement du Fonds Attractivité Alsace,
- VU le Contrat de Territoire Centre Alsace 2022-2025,
- VU le règlement du Fonds Attractivité Alsace modifié,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission territoriale du territoire d'action Centre Alsace du 26 février 2024,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve dans le cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation ainsi que du Contrat de Territoire Centre Alsace 2022-2025, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux projets suivants :

##### **A. Canton de Sélestat**

- Projet de « création d'une piste cyclable entre Hilsenheim et Muttersholtz » porté par la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim ;
- Projet de « création d'une piste cyclable entre Artolsheim et Richtolsheim » porté par la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim.
- Projet de « création d'une piste cyclable entre Ohnenheim et Heidolsheim » porté par la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim-

##### **B. Canton d'Obernai**

- Projet d'implantation d'une ombrière photovoltaïque sur le parking du groupe scolaire Europe porté par la Commune d'Obernai.

### **C. Canton de Sainte-Marie-aux-Mines**

- Projet de sécurisation incendie et eau potable de la ferme-auberge de la Clausmatt, propriété de l'association Espoir et située sur le ban communal de Ribeauvillé porté par l'association Espoir.
- Attribue, dans le cadre du Contrat de Territoire Centre Alsace, cinq subventions d'investissement, au titre du Fonds Attractivité Alsace, pour un montant total de 221 782 €, telles que détaillées dans le tableau joint en annexe à la présente délibération et correspondant au soutien financier de la Collectivité européenne d'Alsace pour les projets précités, réparties comme suit :
  - une subvention d'investissement d'un montant maximal de **12 264 €** représentant 20 % d'une dépense éligible de 61 319 € HT au bénéfice de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim pour le projet de « création d'une piste cyclable entre Hilsenheim et Muttersholtz » ;
  - une subvention d'investissement d'un montant maximal de **51 491 €** représentant 20 % d'une dépense éligible de 257 453€ HT au bénéfice de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim pour le projet de « création d'une piste cyclable entre Artolsheim et Richtolsheim » ;
  - une subvention d'investissement d'un montant maximal de **40 649 €** représentant 20 % d'une dépense éligible de 203 246 € HT au bénéfice de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim pour le projet de « création d'une piste cyclable entre Ohnenheim et Heidolsheim » ;
  - une subvention d'investissement d'un montant maximal de **91 986 €** représentant 10 % d'une dépense éligible de 919 859 € HT au bénéfice de la Commune d'Obernai pour le projet d'implantation d'une ombrière photovoltaïque sur le parking du groupe scolaire Europe ;
  - une subvention d'investissement d'un montant maximal de **25 392 €** représentant 10 % d'une dépense éligible de 253 924 € TTC au bénéfice de l'association Espoir pour le projet de sécurisation incendie et eau potable de la ferme-auberge de la Clausmatt ;
- Approuve les conventions de partenariat à conclure, pour les projets subventionnés, entre la Collectivité européenne d'Alsace et les porteurs de projet précités, jointes en annexe à la présente délibération, qui définissent notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire, et autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à les signer,
- Autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à signer, avec les bénéficiaires des subventions précitées, les conventions financières particulières destinées à permettre le versement des subventions précitées, établies sur la base du modèle type adopté par délibération n° CD-2023-3-1-2 du 19 juin 2023 en y apportant, le cas échéant, toute modification mineure qui s'avèrerait nécessaire,
- Précise que les imputations correspondantes sont à prélever sur l'opération P0630016 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace tel que détaillé dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P063	O016	E07	T01	3253 204-2324-515	91 986 €
P063	O016	E07	T01	3255 204-2324-54	129 796 €
TOTAL					221 782 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

2 non-participations au vote

Catherine GREIGERT, Vice-Présidente au sein de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim

Robin CLAUSS, Adjoint au maire de la Commune d'Obernai